

EAN n° : 8011/3/53/112
N° compteur :
Index I : 3305961 Index II :

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle à s.b.i.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /
Complément au rapport n°
Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Session du Comptage
Modification de l'usage d'alimentation / Transfert de propriété
Type de locaux : COMMUNE DES PROPRIETAIRES
Lieu d'inspection : DELFFEL 9 6610 EODIN
Propriété de : BEI HOMME ROBERT
Mandant : ID BURMISTE
Installateur : ID BURMISTE
TVA : 6.3.1.4.5.6.7.8.9.0 carte ID : Délivré à : Date :
Inspecteur : TRIBOULE Date d'inspection : 3/3/11

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x ~~230 V~~ 3N 400V Protection max. : 2500 A Commutateur, position :
Protection principale : Disj. : 2500 A Interrupteur / sectionneur :
Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : 4x40 nombre de conducteurs : 4 diamètre : 4 mm
Câble de raccordement au réseau : type de câble : pas de câble nombre de conducteurs : 1 diamètre : 1 mm
Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain Fourneau présent / absent Plaque d'isolation présente / absente
Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 35 mm² Résistance de dispersion : 10 Ω
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 6 Résistance d'isolement général : 20 MΩ
Interrupteur différentiel : Général : 2500 A 300 mA Supplémentaire : 20 mA
Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre
Installation exécutée conformément aux schémas : oui/non Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre
Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre
Continuité PE- et liaison équipotentielle : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre
Description : voir les schémas en annexe - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et les plans de terre ne sont pas encore raccordés.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, de gaz, le chauffage central - ne sont pas encore placés.

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.
Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.
La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 3/3/2036 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut pas être mise en service.
Inspection effectuée et approuvée par le directeur, inspecteur, pour le directeur, inspecteur.

des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité

Affaires Économiques: direction "énergie électrique" tout accident survenu à

Installation électrique: 3) de porter à la connaissance du Ministère des

EAN n° : 20413/53/117
N° compteur :
Index I : 3305966 Index II :

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle

suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existant / Renforcement / Scission du Comptage
Modification de tension d'alimentation / Transfert de propriété

Type de locaux : COMMUNE DES 6 APPARTEMENTS

Lieu d'inspection : DEFFELT A COCO COUNTRY

Propriété de : BELHOMME ROBERT

Mandant : JJ BUANOITTE

Installateur : JJ BUANOITTE

TVA : 23145104 carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : TRIGOLET Date d'inspection : 3/3/14

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V + N Protection max. : 2x63A Commutateur position :

Protection principale : Disj. : 2x40A Interrupteur / sectionneur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXU B nombre de conducteurs : 4 diamètre : 10 mm

Câble de raccordement au réseau : type de câble : pas plat nombre de conducteurs : 1 diamètre : 10 mm

Raccordement / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 35 mm² Résistance de dispersion : 10 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 6 Résistance d'isolement général : 20 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : 2x63A 300 mA Supplémentaire : 1 mA

Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre

Installation exécutée conformément aux schémas : oui / non Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre

Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre

Continuité PE et liaison équipotentielle : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre

Description : voir les schémas en annexe - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

N La ~~sa~~ ~~le~~ (s) compteur(s) d'eau, - de gaz - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 3/3/2015 ainsi

qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut pas être mise en service jusqu'à ce qu'elle soit conforme aux prescriptions du RGIE.